

Discours de Robert Badinter, ministre de la justice devant l'Assemblée nationale, le 17 septembre 1981



Questions

1) Rappeler les conditions dans lesquelles le discours a été tenu : qui, où, quand, devant qui ?

Le discours a été tenu à l'Assemblée nationale, devant les députés, par Robert Badinter, ministre de la justice, le 17 septembre 1981.

2) Quel est le but du discours ?

Le discours a pour but de faire voter à l'assemblée l'abolition de la peine de mort en France.

3) Etudiez l'usage des pronoms personnels de la première et de la deuxième personne : quels sont les effets recherchés et produits par ces usages ?

Robert Badinter utilise cinq fois la première personne du singulier : « **j'ai l'honneur** », « **je veux** », « **je tiens** », « **je regarde** », « **je baisse la voix** » : il s'agit à chaque fois de verbes d'action dont il est le sujet. Cela marque la volonté forte d'engagement personnel dans ce projet d'abolition.

La seconde personne du pluriel n'est utilisée que trois fois : « **chacun d'entre vous** » (répété deux fois), « **devant vous** ». L'orateur désigne ainsi les députés amenés à voter et à prendre parti : il insiste sur leur responsabilité individuelle et souligne l'importance de la décision qu'ils vont prendre.

Enfin la première personne du pluriel intervient à trois reprises : « **notre justice et pour nous** », « **le changement que nous connaissons** », « **se pose à nous** ». Le pronom renvoie ici non pas seulement à R. Badinter et aux députés, mais élargit pratiquement à l'ensemble des Français.

4) Comment et pourquoi l'orateur insiste-t-il sur la solennité du moment ?

La solennité du moment est appuyée à de multiples reprises. Après l'apostrophe première adressée aux députés et au président de l'Assemblée nationale, la formule « **j'ai l'honneur** » témoigne de la gravité du moment. De fait, R. Badinter présente cette séance comme un moment exceptionnel, aboutissement d'une « **longue marche** » qui

« s'achève ». Il oppose ainsi l'expression « en cet instant » à toutes les autres marques temporelles « les années écoulées », « les années passées », « deux siècles », « 1791 ».

R. Badinter évoque aussi ceux qui ont défendu l'abolition, Raymond Forni, mais aussi « tous ceux[...] qui ont également œuvré pour que l'abolition soit décidée ». L'emploi de termes comme « communion d'esprit » et « communauté » suggère la cohérence et la volonté de ces personnalités décidées à abolir la peine capitale. Cela accentue la gravité de l'instant, d'autant qu'il se présente lui-même aussi « au nom du Gouvernement de la République ».

L'appel enfin à la « conscience » de chacun et à l'engagement « personnel » que va constituer le vote renvoie les députés à un choix d'ordre éthique beaucoup plus que politique.

5) Comment et pourquoi l'orateur rappelle-t-il le passé historique de la France ?

Robert Badinter propose une image idéalisée du passé français : il met en avant la grandeur de la France (l'adjectif est repris deux fois), sa « puissance » (idem, deux usages) « l'éclat des idées, des causes, de la générosité » dont elle a fait preuve. Ce rappel de la France des Lumières s'appuie sur la référence à la première Assemblée nationale, au début de la Révolution et à la personnalité de Le Peletier de saint Fargeau¹, le premier à réclamer l'abolition de la peine de mort en 1791. La mention de l'abolition de la torture (1780 et 1788) et de l'esclavage (1794 ; rétablissement en 1802, abolition définitive en 1848) présente là encore une image flatteuse de la France.

En soulignant qu'en ce qui concerne la peine de mort, la France n'est pas à la hauteur de sa réputation, R. Badinter se montre particulièrement habile. Il fait semblant de considérer que le principe de l'abolition est acquis et que le seul souci est celui de sa mise en pratique, qu'il convient de hâter au plus vite, pour mettre la France en conformité avec son image des Lumières.

6) Relevez deux procédés d'écriture et commentez-les.

Les procédés d'écriture sont nombreux :

- Anaphore de « la France est grande », avec une personnification (allégorie)
- Métaphore : « la marche de la France », image du chemin, de la route vers le progrès et un avenir meilleur.
- Question rhétorique finale « Pourquoi ce retard ? »
- Multiples effets de rythme (phrases longues alternant avec des phrases brèves qui viennent réveiller l'attention des auditeurs : « c'était en 1791 », « et je baisse la voix pour le dire », « pourquoi ce retard ? »)
- Choix du vocabulaire : deux emplois de « premier » en contraste avec « derniers » également répété deux fois ; nombreuses occurrences du terme « abolir » qui martèlent le passage : « abolition » lignes 2, 6, 8, 15, « abolir », lignes 19, 22, 24.



¹ Défenseur également de la liberté de la presse, et rédacteur d'un projet de code pénal qui refusait de considérer comme un « crime » le sacrilège, le blasphème.